



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

Note d'information relative à l'absence d'observation de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur le projet de la ZAC de Maurepas à Mitry-Mory (77) dans le cadre de la procédure de modification de création de ZAC

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 03 mai 2019 pour avis sur le projet, présenté par la société d'économie mixte de Mitry-Mory (SEMMY), de la ZAC de Maurepas à Mitry-Mory (77), dans le cadre de la procédure de modification de création de ZAC.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique prévue à l'article L.123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site internet de la MRAe.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,
son président



Jean-Paul Le Divenah